**Modèle d’arrêté de police de réquisition de personnel**

**Intitulé de l’arrêté :** Arrêté de police du Bourgmestre du [*date*] réquisitionnant [*nom de la personne*] afin de subvenir aux besoins du service [*indiquer le nom du service*] de la commune de [*nom de la commune*] suite à l’épidémie du COVID-19

**La commune de** [*nom de la commune*]

**Le Bourgmestre,**

Vu la Nouvelle Loi communale, notamment les articles 133, al. 2 et 135, §2 ;

Vu l’article 422*ter* du Code pénal ;

Vu l'avis des Ministres qui en ont délibéré en Conseil, donné le 18 mars 2020 ;

Vu l’Arrêté Ministériel du 23 mars 2020 portant des mesures d’urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 ;

Considérant que les communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d’une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics;

Considérant que certains services nécessitent d'être assuré au risque de mettre en péril la sécurité et la tranquillité des citoyens ;

Considérant que pour cette raison, le personnel communal [*ou du Centre d’Action Publique d’aide sociale ou de l’autorité locale en question*] doit rester disponible afin d'assurer les services de première nécessité ;

Considérant que le personnel obtiendra par ailleurs sa rémunération habituelle et effectuera ces missions dans les horaires prévus au dispositif mais ne dépassant pas l'horaire de son régime de travail habituel ;

Considérant qu'il en va ainsi pour assurer le service de [*à compléter*] dont le dysfonctionnement ou le non fonctionnement pourrait causer des dommages sérieux ;

[*Sauf si la commune peut justifier d'une urgence extrême ne laissant absolument pas place à l’audition préalable*] Vu l'entretien ayant eu lieu avec le destinataire de la présente mesure [*à compléter*] afin d'obtenir une prestation sur base conventionnelle ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame/Monsieur …

Né( e ) le….. à ….

Domicilié (e ) ….

réquisitionné(e) pour la période du … au … de … (heures) à … (heures) pour exercer la fonction de… dans le service …

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à son destinataire.

**Article 3 :**  Un recours en suspension ou en annulation peut être introduit devant le Conseil d’Etat contre la présente décision. Pour ce faire, une requête doit être adressée au Conseil d’Etat, soit par lettre recommandée à la poste, à l’adresse suivante : rue de la Science, 33, à 1040 Bruxelles ; soit par voie électronique. Cette requête doit être introduite dans les soixante jours à dater de la réception de la présente notification.

Fait à ….

Le…

Le Bourgmestre